



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.10, 3.11, 3.12 et 3.13

N° de la demande : 2008-3070
Demande : Mélanges en cuve, nouveaux organismes nuisibles, nouveau site ou nouvelle culture hôte, précautions d'emploi
Produit : Fongicide ID
Numéro d'homologation : 29866
Matière active (m.a.) : Iprodione (IPD)
N° de document de l'ARLA : 2038575

But de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale, le fongicide ID, qui contient comme matière active de l'iprodione, en combinaison avec un produit pour mélange en cuve, l'insecticide Titan ST (numéro d'homologation 27449; matière active : clothianidine), pour le traitement des plantons de pomme de terre.

Évaluation des propriétés chimiques

Le fongicide ID se présente sous forme de suspension contenant de l'iprodione à une concentration nominale de 240 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,03 g/mL. Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées. Les exigences concernant les propriétés chimiques du fongicide ID ont été remplies.

Évaluation sanitaire

Le fongicide ID présente une toxicité faible par voie orale ($DL_{50} = 4450$ mg/kg de p.c.) et par voie cutanée ($DL_{50} > 2000$ mg/kg de p.c.) et une légère toxicité par inhalation ($CL_{50} = 1,62$ mg/L). Il n'est pas irritant pour les yeux et la peau chez le lapin, et ce n'est pas un sensibilisant cutané chez le cobaye (méthode de Buehler).

Des données sur les résidus de l'iprodione dans la pomme de terre ont été soumises pour appuyer l'ajout sur l'étiquette du fongicide ID de l'utilisation de cette matière active sur les plantons de pomme de terre. Dans le cadre de cette requête, on a évalué les résultats d'essais en champ et d'études sur la transformation alimentaire visant à mesurer les résidus dans et sur les pommes de terre.

L'emploi de l'insecticide Titan ST en mélange en cuve correspond au profil d'utilisation homologué pour ce produit; par conséquent, cet usage n'entraîne pas d'augmentation de l'exposition alimentaire à la clothianidine.

Limites maximales de résidus

Si l'on s'appuie sur les résidus maximums relevés dans les pommes de terre traitées conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette, les limites maximales de résidus (LMR) d'iprodione et des métabolites RP30228 et RP32490 dans et sur les pommes de terre seront établies comme il est indiqué au tableau 1. Les résidus dans les produits transformés qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont couverts par les LMR fixées à l'endroit des produits agricoles crus (PAC).

TABLEAU 1. Résumé des données sur les essais en champ et la transformation alimentaire utilisées pour fixer les limites maximales de résidus (LMR)							
Denrée	Méthode d'application/ Dose d'application totale	DAAR (jours)	Résidus		Facteur de transformation expérimental	LMR actuellement établie	LMR recommandée
			Min.	Max			
Pommes de terre	Traitement des plantons/ 9,7 - 10,3 g m.a./100 kg de semences	74-127	Tous inférieurs à la limite de quantification (< 0,03 ppm)		Aucune concentration de résidus dans les fractions de pomme de terre transformées à usage alimentaire	Aucune	0,03 ppm

À la suite de l'examen de toutes les données disponibles, on recommande l'établissement d'une LMR de 0,03 ppm concernant la pomme de terre pour les résidus d'iprodione et des métabolites RP30228 et RP32490. Les résidus dans la pomme de terre à la LMR établie ne présenteront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Une évaluation des risques pour la santé au travail relativement à l'emploi du fongicide ID sur le planton de pomme de terre a été effectuée. On a évalué l'exposition à l'iprodione due à la coupe, au tri, au traitement et à la plantation des plantons de pomme de terre. Aucun risque inacceptable dû à l'exposition à l'iprodione n'est anticipé si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'a été effectuée, étant donné que l'utilisation est identique à celle qui est déjà homologuée pour l'iprodione lorsqu'il est utilisé en mélange en cuve avec du thirame comme matière active (Foundation CST Lite, numéros d'homologation 25591 et 25592). La dose d'application acceptée est bien inférieure à la dose homologuée, par conséquent il n'y a pas de risque d'augmentation de l'exposition environnementale ni de l'incidence de celle de l'usage homologué de l'iprodione.

Évaluation de la valeur

On a effectué trois essais pour évaluer l'efficacité de l'insecticide Titan ST en mélange en cuve avec le fongicide ID aux doses figurant sur l'étiquette pour supprimer le doryphore de la pomme de terre (*Leptinotarsa decemlineata*). On n'a observé aucune réduction de l'efficacité entre les parcelles traitées avec l'insecticide Titan ST seul et celles traitées avec le mélange en cuve. Compte tenu de l'efficacité du mélange en cuve sur le doryphore de la pomme de terre, l'ajout du mélange en cuve sur l'étiquette du fongicide ID pour la suppression ou la répression des insectes nuisibles figurant sur l'étiquette est acceptable du point de vue de la valeur et de la durabilité. Conformément à l'étiquette de l'insecticide Titan ST, le mélange en cuve est actuellement accepté pour la répression de l'altise sur la pomme de terre.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du produit, le fongicide ID, et juge que l'information est suffisante pour appuyer l'homologation de la nouvelle préparation commerciale.

Références

PMRA Document Number	Reference
1626331	2008, Magnitude of residues in/on potatoes treated with a seed piece treatment of the fungicide Rovral Flo, DACO: 7.2.1,7.4.1,7.4.2,7.4.6
1626334	1987, Residue data for potato tubers, chips, flakes and granules treated at 20 and 40 lb ai/A, DACO: 7.4.5
1626335	1987, Residues of iprodione and its metabolites (RP-30228 & RP-32490) in stock feed (potato peels) from the processing of potatoes treated with Rovral 50 WP, DACO: 7.4.5
1626325	2008, ID Fungicide 240 SC (240 g a.i./L iprodione) for Control of Seedborne Rhizoctonia on Stems and Stolons, and Suppression of Seedborn Helminthosporium, DACO: 10.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(D),10.3.1,10.3.2(B)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.